



Procès-verbal du Conseil de participation
du mardi 15 décembre 2020 (par vidéoconférence)

Début de la séance à 17 h 00

Levée de la séance à 18 h 05

Présents :

Les représentants du P.O. :

Monsieur David CORDONNIER – Echevin de l’Instruction publique

Monsieur Damien CASTELLI – Responsable Opérationnel service Education

Madame Valérie LEGA – Directrice Clair-Vivre Omega

Madame Valérie PASTEYNS – Directrice Clair-Vivre Alpha

Madame Laurence LARDINOY – Secrétaire Clair-Vivre OMEGA

La représentante de l’équipe PSE :

Néant

La représentante du personnel d’entretien :

Néant

Les représentants de l’équipe éducative :

Madame Elodie HENNAUT – éducatrice Alpha

Madame Joanne BOULVIN – puéricultrice Alpha

Madame Virginie GALATTO – institutrice Alpha

Les représentants des parents (A.P.) :

Madame Nathalie HERR

Madame Amandine DE LE COURT

Monsieur Nino PEETERS

La séance est ouverte à 17h.

Monsieur CORDONNIER prend la parole et énumère l'ordre du jour.

Point 1 – Approbation du PV de la séance précédente

Monsieur CORDONNIER demande si un membre a des remarques faire à propos du PV de la séance du 15/09/2020.

Aucune remarque.

Le PV est approuvé.

Points 2 – Nouveaux tarifs de la piscine « Le Triton »

Monsieur CORDONNIER rappelle que les frais scolaires dont font partie le tarif « piscine » sont approuvés en début d'année.

La piscine le Triton augmente ses tarifs à partir du 01/01/2021, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps.

Ceci aura une incidence sur les frais scolaires annoncés aux parents.

Le prix de l'entrée passera de 1,25€ à 1,50€/séance/enfant.

Monsieur CORDONNIER déclare donc que la mise à jour des frais scolaires est approuvée.

Point 3 – Les classes de neige

Monsieur CORDONNIER commence par rappeler que les élèves attendent ce séjour avec impatience.

Il rappelle qu'initialement le départ était prévu pour le 04/01 à destination de la Suisse.

Suite aux mesures sanitaires liées au COVID-19, différentes modifications ont dû être adoptées.

En premier, la destination. Les élèves partiront désormais en France.

Deuxièmement, les dates de départ et de retour ont été différées du 06 au 14 mars 2021.

Monsieur CORDONNIER précise que le PO maintient le départ en classes de neige.

Il rappelle aussi que le tour opérateur applique les protocoles sanitaires imposés.

Ils sont d'ailleurs similaires à ceux appliqués à l'école.

Malheureusement, la France ferme toutes ses stations actuellement, ce qui force le PO et les parents à se cantonner dans l'expectative.

Madame LEGA ajoute qu'elle a appelé les parents qui n'avaient pas encore versé l'acompte.

Elle dit aussi qu'elle leur a laissé un délai supplémentaire.

Elle rappelle la devise de l'école : « Aucun enfant ne part pas pour des raisons financières » et enchaîne sur l'existence de l'asbl « Les Amis de l'Ecole Clair-Vivre » qui soutient financièrement les parents d'élève en difficulté (qui en font la demande).

Monsieur CORDONNIER demande si un membre a une question ou une remarque à formuler.

Madame HERR précise que l'AP produit aussi une aide aux parents au niveau des démarches administratives.

Monsieur CORDONNIER rajoute que le CPAS d'Evere peut également aider les familles Everoises en difficulté et qu'il ne faut pas oublier de le renseigner aux parents.

Madame LEGA renchérit en rappelant que la bourse aux vêtements a été reportée au mois de février. Elle ajoute aussi qu'une ancienne institutrice de Clair-Vivre ainsi qu'une amie de Madame Pasteyns ont fait un don à cette bourse aux vêtements.

Monsieur CORDONNIER clôture en ces termes : « Croisons les doigts ».

Point 4 – Sécurité aux abords des écoles

Monsieur CORDONNIER commence par préciser que la sécurité aux abords de l'école présente deux pôles : la sécurité « routière » et la sécurité « sanitaire ».

Il rappelle que la règle numéro un est « pas d'attroupement » et qu'on laisse le champ libre à la direction pour rester vigilant et assurer cette sécurité par les dispositifs qu'elle met en place.

Monsieur CORDONNIER insiste sur la sécurité au niveau du « kiss and ride » où il est important de cultiver la sérénité.

Monsieur CORDONNIER rappelle les dispositifs déjà mis en place: les patrouilleurs, les gardiens de la Paix, coopération avec la police.

Madame PASTEYNS prend la parole et dit que les dispositifs sanitaires mis en place au CENTRE sont un peu compliqués pour les parents des élèves à Clair-Vivre Alpha car il a 2 organisations différentes selon que leurs enfants sont en maternelle ou en 5/8.

En effet les parents d'enfants en maternelle peuvent rentrer dans l'école tandis que ceux du 5/8 non.

Madame LEGA ajoute que les patrouilleurs sont présents uniquement le matin mais qu'il y a toujours un gardien de la Paix et un instituteur qui les accompagnent.

Monsieur CORDONNIER demande si quelqu'un a quelque chose à rajouter.

Il clôture en disant que la règle de base du « kiss and ride » est : « un bisou, et on s'en va » mais il déplore que cette règle ne soit pas respectée, suscitant de la tension dont les enfants sont les premiers débiteurs.

Madame LEGA rappelle l'existence et le rôle des stewards (élèves de P6 présents pour prendre en charge les petits au kiss and ride).

Elle ajoute que grâce à eux, les parents ne doivent même pas sortir de leur voiture.

Elle suggère à l'AP de rappeler aux parents le rôle des stewards.

Monsieur CORDONNIER demande si quelqu'un a quelque chose à rajouter.

Madame DE LE COURT répond que ce n'est pas à l'AP à faire ce rappel.

Monsieur CORDONNIER rétorque que la répétition est mère d'enseignement.

Madame BOULVIN ajoute qu'à GERMINAL beaucoup d'usagers se garent sur le « kiss and ride » et qu'avec la navette annulée cela rend les choses compliquées.

Monsieur CORDONNIER répond que nous ne savons pas tout maîtriser et que la présence de l'école secondaire à coté amène inmanquablement des véhicules en plus.

Monsieur Peeters intervient et demande ce qu'il en est du projet de « rue scolaire ».

Monsieur CORDONNIER lui répond que comme Clair-Vivre est sur 2 sites, nous n'avons pas de vue globale.

Le site de GERMINAL est plus facile à aborder sous l'œil de l'aménagement de la mobilité.

Un test « rue scolaire » a été lancé autour de l'école La Source, mais actuellement le test est biaisé du fait du confinement.

La phase d'évaluation est imminente. Une réflexion pourra ensuite être engagée pour Clair-Vivre après analyse des résultats.

Madame Herr rebondit en suggérant une signalisation plus détaillée rue de la Résistance puisque l'entrée et la sortie des élèves se fait maintenant de chaque côté de Clair-Vivre CENTRE.

Madame LEGA intervient en rappelant qu'une fois les mesures sanitaires derrière nous, l'entrée se fera comme avant, exclusivement par l'avant du bâtiment.

L'arrière est réservé aux élèves en possession d'une carte de sortie et seulement pour sortir de l'école.

Actuellement les 2 côtés du bâtiment sont utilisés pour réduire la concentration des élèves.

Ce n'est que temporaire.

Monsieur CORDONNIER demande si quelqu'un a quelque chose à rajouter.

Personne ne prend la parole.

Monsieur CORDONNIER propose de passer aux divers

Point 10 – Divers

1) *Monsieur CASTELLI rappelle que l'AP organise des activités subsidiées mais qu'un problème subsiste avec le compte bancaire où sont versés lesdits subsides.*

Il rappelle qu'il y a des procédures à respecter et qu'il serait judicieux de les appliquer pour être en adéquation avec les règlements.

En effet, lorsque l'Administration perçoit un subside sur un de ses comptes en banque, elle doit le justifier et ne peut pas simplement se contenter de le reverser vers le compte du bénéficiaire (comme c'est le cas actuellement avec les subsides versés en faveur des activités de l'AP).

Monsieur CASTELLI propose qu'une réunion soit organisée entre l'AP et l'AC pour coordonner leurs actions et faire le point sur la procédure en vue des prochaines activités subsidiées.

Madame HERR renchérit en confirmant que l'AP rencontrait des problèmes pour le versement des subsides qui leur sont octroyés.

Monsieur CORDONNIER confirme qu'il est tout indiqué de travailler en amont.

Madame HERR intervient en précisant que les délais sont courts pour rentrer les dossiers d'appel à projet. De plus, leur élaboration prend beaucoup de temps et les membres de l'AP travaillent sur base volontaire.

Monsieur CORDONNIER complimente l'AP pour leur implication.

Il suggère la création d'un canevas clair de la procédure pour leur simplifier la tâche.

Madame LEGA intervient en insistant sur le fait que cette réunion doit avoir lieu bien avant l'appel à projet. Autrement, les délais ne pourront pas être respectés.

Elle propose de faire cela dans les meilleurs délais.

Monsieur CORDONNIER propose de se pencher dessus lors du prochain Conseil de Participation.

2) *Madame DE LE COURT demande un éclaircissement des nouveaux horaires de l'école en regard de la facturation des garderies.*

Monsieur CORDONNIER répond que rien n'a changé.

Madame LEGA rappelle les horaires :

07h30-08h30 garderie matin (gratuite)

Les parents de maternelles doivent quitter l'école pour 08h40 (fermeture automatique des portes)

08h30-10h10 cours

10h10-10h30 récréation

12h10-12h40 repas

12h40-13h20 récréation

13h20-15h00 cours

15h10- sortie

15h00-18h00 garderie

Anciennement, les cours finissaient à 15h30, la garderie était facturée pour les enfants toujours présents à partir de 16h00 (laissant ainsi un battement aux parents de 30 minutes). L'élargissement des plages de garderies n'a pas eu d'impact sur la facturation (cf courrier du PO du 24/06/2020).

Les éducateurs prennent les présences (facturables) à partir de 16h00.

Madame Pasteyns précise que pour les élèves de Clair-Vivre alpha, l'horaire de récréation est de 10h30 à 10h50.

3) *Madame DE LE COURT demande ce qu'il en est du plan de pilotage.*

Madame LEGA répond qu'il est reporté au même titre que les conférences pédagogiques.

Le plan de pilotage reprendra dès septembre 2021.

Elle retrace les grandes étapes du plan de pilotage et précise qu'une fois terminé, le plan sera présenté au Conseil de participation.

Elle ajoute que l'enquête a recueilli un grand nombre de participations, ce qui est une bonne chose.

4) *Madame DE LE COURT demande de rappeler la procédure pour ajouter des points à l'ordre du jour du Conseil de Participation.*

Monsieur CORDONNIER répond que les dates sont connues à l'avance.

Madame LEGA répète que le délai est fixé dans le ROI à 10 jours précédant la séance du Conseil de participation.

5) *Madame BOULVIN demande ce qu'il en est du suivi des femmes de ménages.*

Elle explique que Monique MARIN, ne vient pas souvent sur le site de GERMINAL.

Une ouvrière essaye de compenser cette absence mais c'est éprouvant pour elle et ce n'est pas sa fonction.

Madame Pasteyns répond que la direction est consciente de la difficulté qu'implique la gestion des 2 sites par la concierge.

6) *Monsieur Peeters demande s'il est possible de faire parvenir à l'AP le plan de déplacement scolaire.*

Madame LEGA lui répond que ce plan n'a pas été mis à jour récemment mais qu'elle peut lui remettre un plan reprenant tous les moyens de transport et plans des rues aux abords de Clair-Vivre.

Elle rajoute aussi que des actions visant la mobilité peuvent être organisées dans les limites de ce plan (comme les sont le brevet vélo et les patrouilleurs).

Note de V. Lega du 05/01/2020 : le PDS de Clair-Vivre Omega a été envoyé par mail à l'AP avant les vacances d'hiver.

Monsieur CORDONNIER demande si quelqu'un a quelque chose à rajouter.

7) *Madame HERR aborde le problème des heures de néerlandais.*

Elle dit qu'elle a eu un contact avec la FAPEO, qu'ils connaissent le problème mais n'en font pas une priorité.

Le Pacte d'Excellence inclura les périodes de néerlandais incriminées.

Une action auprès du Conseil d'Etat n'est donc pas nécessaire.

La FAPEO suggère donc en attendant de se tourner vers le PO.

Madame HERR suggère que le PO engage « quelqu'un », pas spécialement un professeur mais une personne qui pourrait animer des sessions de néerlandais sans dépendre de la FWB le temps que le Pacte d'Excellence rétablisse la situation.

Le PO a déjà décidé d'engager des enseignants de néerlandais sur les heures dédiées à la différenciation. Le maximum a été fait. L'impact budgétaire au-delà est trop important pour les finances communales.

Madame LEGA répond que ce n'est pas possible.

Elle rappelle que le Pacte d'Excellence prévoit l'engagement de 220 professeurs de néerlandais, la mise en place de l'éveil aux langues dès la maternelle et, à partir de la P3 jusqu'à la P6, 3 périodes de néerlandais par semaine.

Durant ces 3 périodes, les titulaires donneront de la remédiation dans les autres classes.

Monsieur CORDONNIER conclut en disant que la volonté du Gouvernement est de mettre en œuvre ce volet du Pacte à partir de la rentrée scolaire 2022.

Madame PASTEYNS précise qu'en ce qui concerne l'éveil aux langues en maternelle, le Pacte d'Excellence prévoit 1 heure d'éveil aux langues/semaine. Ceci consistera à s'intéresser à une autre langue durant la semaine.

8) *Madame HERR dit que beaucoup de parents ne connaissent pas les membres de l'équipe éducative.*

Elle demande si le site pourrait être mis à jour.

Madame Lega répond que cette demande a déjà été relayée à Arpine HAGOPIAN, l'éducatrice responsable, en ce qui concerne les éducateurs.

Elle répond qu'elle mettra le site de l'école à jour.

Monsieur CORDONNIER demande si quelqu'un a quelque chose à rajouter.

Aucun autre point n'est abordé.

La séance est levée à 18h05.

L. LARDINOY

Secrétaire

D. CORDONNIER

Président